

Le journal du Parc naturel

Braives - Burdinne - Héron - Wanze



N° 1/2-2022

Le Parc naturel, un territoire naturellement humain



VOUS VOULEZ PARTICIPER PLUS ACTIVEMENT À LA VIE DU PARC NATUREL ?

AVEC L'ÉQUIPE

> REJOIGNEZ LES BÉNÉVOLES

Nos projets vous intéressent, vous souhaitez nous donner un coup de main lors d'événements, d'animations ou de formations ou même lors de tâches quotidiennes... Contactez-nous au 085 71 28 92 ou sur info@pnbm.be.

CHEZ VOUS

> ADHÉREZ À LA CHARTE « LES APIS JARDINS »

Vous pouvez, chez vous, participer activement à l'amélioration du maillage écologique sur le Parc naturel. Quelques aménagements simples de votre jardin permettent de le rendre plus accueillant pour la biodiversité. Contactez-nous ou visitez www.pnbm.be/apisjardins.

SUR DES ACTIONS CONCRÈTES DE TERRAIN

> REJOIGNEZ LE GAN (Groupe Action Nature)

Vous souhaitez participer à des chantiers de gestion ou des inventaires, venez rejoindre le GAN pour être au courant des différents chantiers nature proposés sur le Parc naturel (www.pnbm.be).

FINANCIÈREMENT

> DEVENEZ MEMBRE OU FAITES UN DON

En devenant membre, vous bénéficiez de réductions, d'un achat groupé de plants de qualité pour des haies indigènes ou de fruitiers.

Cotisation Membre adhérent : 10 €
Pensionné ou étudiant : 5 €
À verser sur le compte BE82 0682 0910 7068.

COMITÉ DE RÉDACTION : Pascaline Auriol, Frédéric Bertrand, Éric Boon, Mélanie Cuvelier, Amandine Degen, Hadrien Gault, Thomas Genty, Delphine Leroy, Sébastien Leunen, Sandrine Pequet, Inès Van Den Broucke.
EDITEUR RESPONSABLE : Mr Frédéric Bertrand, Président de la Commission de Gestion, rue Neuve, 24 - 4210 Burdinne.

Le journal du Parc naturel est distribué dans toutes les boîtes aux lettres des communes de Braives, Burdinne, Héron et Wanze. Il est également disponible sur simple demande à la Maison du Parc naturel ou téléchargeable sur notre site internet www.pnbm.be.

Le journal du Parc est édité par la Commission de Gestion du Parc naturel Burdinale-Mehaigne avec l'aide du Service Public de Wallonie, de la Province de Liège et de sa Fédération du Tourisme



Edito

Une nouvelle année commence... Nous l'espérons tous plus conviviale, plus festive, plus libre et plus sereine que celle qui s'achève. Quoique nous réserve 2022, nous vous souhaitons de vivre cette nouvelle année pleinement et de profiter de la chance d'habiter dans un Parc naturel, qui est, par définition, un territoire rural d'exception !

Et pour garder ce cadre de vie exceptionnel, le Parc naturel met en place la Charte paysagère en collaboration avec tous ses partenaires du territoire. Vous en apprendrez un peu plus dans ce numéro. C'est également pour préserver ses paysages et sa biodiversité que deux lignes de conduites ont été établies par le Parc naturel en 2021. L'une concerne l'implantation du grand éolien et l'autre celle du Miscanthus sur notre territoire. Vous trouverez dans les pages de ce journal une brève description et les références pour y accéder. Nous vous parlerons aussi de la formidable migration des vulcains et d'un nouvel envahisseur qu'il faut tenir à l'œil. Malgré son petit museau mignon, le raton laveur n'est pas le bienvenu dans notre écosystème... Après les balades pédestres du dernier numéro, ce journal remet en lumière les belles balades cyclo et VTT balisées de notre territoire. Enfin, les pages enfants donnent la part belle aux oiseaux... mais il n'y a pas que les enfants qui peuvent fabriquer les boules de graisses et aider les oiseaux au jardin pendant l'hiver !

Nous espérons que les pages de ce journal vous donneront quelques ingrédients supplémentaires pour vivre une très belle année 2022 !

Frédéric Bertrand

PRÉSIDENT DU PARC NATUREL



100% DE RÉCUP, POUR MIEUX VOUS ACCUEILLIR !

En 2021, les ouvriers du Parc naturel se sont attelés à la réalisation d'un ensemble de meubles en palettes pour réorganiser et relooker l'accueil de la Maison du Parc naturel. Du 100% recyclé, 100% Made in Parc naturel !

Vous trouverez un tas d'informations sur les balades et les activités à faire sur le territoire, mais aussi sur nos projets, nos actions et celles de nos partenaires.



LEADER : 2 ANNÉES SUPPLÉMENTAIRES POUR LES GAL!

Le 17 juin dernier, le Gouvernement wallon a officiellement approuvé la prolongation du programme LEADER jusqu'en fin 2023. Les GAL bénéficient donc de deux années supplémentaires pour la réalisation de leurs projets 2014-2020.

Pour le GAL Burdinale-Mehaigne, le budget complémentaire obtenu permet de maintenir l'emploi actuel de sept chargés de missions et d'en recruter deux nouveaux. Au-delà du maintien et de la création d'emplois, ce sont les projets actuellement en cours et dont vous êtes directement les bénéficiaires qui sont prolongés. Citons, à titre d'exemples, le passeport du cycliste à l'école, le glanage, les échanges solidaires, la mise en place de mesure en faveur de la biodiversité ou encore la production de bière et de pain à partir de céréales locales.

À ces actions s'ajouteront dorénavant le développement du tourisme durable avec une offre de découverte groupée de nos sites remarquables (Village du Saule, Ferme de la Grosse Tour, Moulin de Ferrières et Château de Moha) et l'alimentation saine et durable avec l'introduction dans nos écoles d'un potage collation à partir des légumes produits chez nous.

Suivez tous les nouveaux et futurs développements de ces projets sur le site www.galbm.be ou via www.facebook.com/Pays-Burdinale-Mehaigne.



Fonds européen agricole pour le développement rural :
L'Europe investit dans les zones rurales



RETOUR SUR ... UNE CONFÉRENCE PASSIONNANTE AVEC LES AGRICULTEURS DU TERRITOIRE

Mercredi 3 novembre, nous avons accueilli Konrad Schreiber, agronome spécialiste des sols vivants et formateur pour la plateforme Ver de Terre Production. Avant sa conférence qui a fait salle pleine, l'après-midi dans les champs a été riche d'échanges entre les agriculteurs. Le discours de Konrad Schreiber propose une vision avant-gardiste de l'agronomie et n'hésite pas à bousculer les traditions culturelles.

Une formidable journée qui nous motive, avec les agriculteurs, à aller encore plus loin dans la démarche de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires mais surtout à travailler le plus possible en accord avec l'environnement qui nous entoure.



Un espace est également prévu pour vous permettre de vous poser, le temps de découvrir toutes ces infos, de vous réchauffer et de boire un petit verre de notre délicieux jus de pommes par exemple. Quelques produits locaux y seront aussi proposés...

Enfin, cette zone accueille également notre centre de documentation avec une belle sélection d'ouvrages à consulter sur place ou à emprunter. Cet espace est accessible sur rendez-vous. N'hésitez pas à nous contacter, nous vous accompagnerons avec plaisir dans vos recherches si vous le souhaitez.

Envie de pousser la porte de la Maison du Parc naturel ? N'hésitez plus !



Des Papillons par milliers

Ils sont des dizaines dans le jardin. Sur le lierre grimpant, ils volent de fleur en fleur en se nourrissant du précieux nectar. Quel magnifique spectacle de pouvoir observer ces migrants exceptionnels que sont les vulcains !

UN LONG VOYAGE

Bien que certains vulcains passent l'hiver chez nous bien à l'abri dans un grenier ou dans une cave, il s'agit d'une espèce de papillons migrants.

Tout commence dans le sud de l'Europe où les chenilles se développent lentement durant l'hiver pour donner naissance à une première génération de papillons au printemps. Ils vont migrer jusqu'en Europe centrale, y compris en Belgique. Là, les papillons vont pondre sur une plante bien spécifique, l'ortie, et les chenilles vont devenir des papillons en quelques semaines. C'est alors la deuxième génération qui va gagner l'Europe du nord pour, à son tour, donner naissance à une troisième génération. Celle-ci va alors entreprendre le voyage en sens inverse vers le sud mais cette fois les papillons ne pondront qu'une fois arrivés dans le sud. Il faut donc deux générations de papillons pour arriver dans le nord mais une seule pour faire le trajet inverse... et en trois générations, la boucle est bouclée.

Les vulcains observés en nombre chez nous à la fin de l'été retournaient donc dans le sud afin d'y pondre avant l'hiver. Certains individus effectuant le trajet nord-sud peuvent parcourir 3000 km !

COMMENT AIDER LES VULCAINS ?

Les chenilles d'une dizaine d'espèces de papillons, dont les vulcains, se nourrissent de l'ortie. Pour aider nos papillons, il est donc nécessaire de laisser une place aux plantes sauvages indigènes dans nos jardins... Pensez à garder un coin avec des orties (si possible pas juste à côté de la clôture du voisin). Cela permettra d'aider de nombreuses espèces animales.



La mal aimée

Vous l'avez compris, la migration du vulcain est liée à la présence de l'ortie, la plante nourricière des chenilles. Cette plante est pourtant encore souvent considérée comme une mauvaise herbe ! Profitons-en donc pour rappeler que le terme « mauvaise herbe » n'a absolument aucun sens puisque, dans la nature, toutes les plantes ont leur utilité !

Ainsi, sans ortie, pas de magnifiques vulcains ...





ENJEU GLOBAL, RÉFLEXION LOCALE !

Énergie éolienne et culture du miscanthus, le Parc naturel développe plusieurs outils d'intégration locale.

En constante évolution, notre territoire doit s'adapter à des enjeux globaux tels que le défi énergétique. L'énergie éolienne et la culture de miscanthus, toutes deux en plein essor, peuvent répondre à ce défi, mais le choix de leur implantation doit intégrer des enjeux locaux comme la biodiversité et les paysages.

Préserver le cadre de vie et le patrimoine naturel de son territoire fait partie des missions du Parc naturel. L'équipe du Parc naturel, appuyée par son Conseil Scientifique et Technique, s'est donc lancée dans plusieurs réflexions pour intégrer au mieux toutes les composantes locales et délivrer des outils d'aide à la décision à destination selon le cas, des communes, des agriculteurs, des promoteurs éoliens...

UNE LIGNE DE CONDUITE SUR LE GRAND ÉOLIEN



De par sa situation ventueuse et la présence d'autoroutes, notre territoire est propice au développement du grand éolien. Les communes reçoivent de plus en plus de demandes de projets et sont soucieuses de savoir s'ils n'affecteront pas la qualité du territoire. Le «cadre de référence pour l'implantation d'éoliennes» édité par la Région wallonne pose un grand nombre de balises. Mais les projets éoliens ne sont pas toujours calqués sur les spécificités locales et sont de qualité très variable.

La ligne de conduite pour le grand éolien sur le territoire du Parc naturel vise à délivrer des recommandations qui vont au-delà du cadre de référence wallon. Elles ont pour but de **sensibiliser les promoteurs et les communes aux enjeux locaux, que ce soit en termes de biodiversité ou de paysage**. Par cette ligne de conduite, le Parc naturel invite avant tout à un dialogue entre les parties et à plus de transparence quant à la prise en compte de notre territoire pour la réflexion des projets futurs.

UNE LIGNE DE CONDUITE SUR LE MISCANTHUS

Le miscanthus est une graminée d'une hauteur de près de 4 mètres, implantée pour une vingtaine d'années et utilisée pour la valorisation énergétique ou encore le paillage horticole. Elle cumule les atouts agronomiques : peu de besoins en intrants (engrais et phytos) et forte productivité. Pourtant, le comportement de cette culture dans notre environnement reste méconnu. Elle peut même représenter une menace pour l'intégrité du paysage et la biodiversité en cas de mauvaise implantation. Le miscanthus est en effet une monoculture (culture d'une seule espèce de plantes sur une même parcelle pendant plusieurs années successives) très pauvre pour la biodiversité (pas de floraisons) et son aspect dense et élevé ne facilite pas son intégration paysagère.

La ligne de conduite vise à **guider le décideur pour intégrer au mieux le miscanthus au contexte local et opérer des choix réfléchis** qui tiennent compte de la biodiversité et du paysage.



Retrouvez les lignes de conduites du Parc naturel sur le grand éolien et le miscanthus sur notre site www.pnbm.be.

LE RATON LAVEUR, CET ENVAHISSEUR MASQUÉ

Avec son masque noir sur la tête et sa queue rayée et touffue, le raton laveur est un mammifère facilement reconnaissable, et plutôt attachant. Malheureusement, il s'agit d'une espèce exotique envahissante. Son arrivée sur le territoire du Parc naturel n'est donc pas une très bonne nouvelle.

D'OÙ VIENT-IL ?

Originaire d'Amérique du Nord et centrale, le raton laveur a été introduit en Europe pour diverses raisons (nouveau gibier, fourrure, zoo...). En Belgique, il a été observé pour la première fois dans la nature au début des années 80. Depuis, sa population ne cesse de s'étendre et il est en pleine expansion au nord du sillon Sambre et Meuse.

QUI EST-IL ?

De la taille d'un gros chat, le raton laveur est un omnivore opportuniste dont le régime alimentaire varie en fonction des saisons. Il peut consommer des insectes, des mollusques, des amphibiens, des écrevisses, des poissons, des petits mammifères, des oiseaux, des œufs, des fruits, et n'hésite pas à se servir dans les cultures.

S'adaptant facilement à son environnement et très bon grimpeur, il est à l'aise dans les milieux terrestres, aquatiques et arboricoles, et même en milieu urbanisé.

COMMENT LE REPÉRER ?

Le raton laveur est un animal nocturne et de ce fait difficilement observable. Par contre, on peut repérer sa présence par l'observation des empreintes typiques des pattes avant ressemblant à une main d'enfant avec 5 doigts allongés. Les pièges photographiques permettent également de confirmer la présence de l'animal.



QUEL EST LE PROBLÈME ?

Avec une image très sympathique, il est difficile de croire que le raton laveur puisse poser des problèmes. Cependant, il représente une menace pour la faune indigène et particulièrement les populations d'amphibiens, d'oiseaux et de mollusques comme la mulette épaisse.

Le raton laveur est également porteur de différentes maladies comme la baylisascariose ou la rage.

Enfin, pour dénicher de la nourriture, le raton laveur n'hésite pas à entrer dans les maisons où il peut faire de gros dégâts. Il s'attaque aussi aux poubelles et peut se montrer très agressif s'il se sent en danger.

QUE FAIRE ?

Surtout, **il ne faut pas nourrir le raton laveur**. Pour limiter son expansion, il est vivement conseillé de fermer correctement les poubelles, rentrer l'eau et la nourriture des animaux domestiques durant la nuit, sécuriser le poulailler, remplacer les chatières classiques par des modèles résistants aux ratons laveurs ou à reconnaissance de puce électronique.

Le Contrat de Rivière Meuse Aval et le Parc naturel suivent l'évolution de l'espèce et sont intéressés par toute observation. Ils peuvent également être contactés pour toute question :

Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents :
info@meuseaval.be – 085/71.26.55

Parc naturel Burdinale-Mehaigne :
info@pnbm.be – 085/71.28.92



© Thierry Kinet



À LA DÉCOUVERTE DU PARC EN DEUX ROUES

Dans le dernier numéro du Journal du Parc nous vous présentions le magnifique réseau de balades pédestres balisées qu'offre notre territoire. Voici maintenant un petit focus sur les balades cyclo et VTT balisées.

Sept circuits vélo sont à découvrir dans le Parc naturel. Avec des boucles allant de 18 à 60 km, il y en aura pour tous les goûts, autant pour ceux qui souhaitent une sortie sportive que pour ceux qui préfèrent une activité familiale.

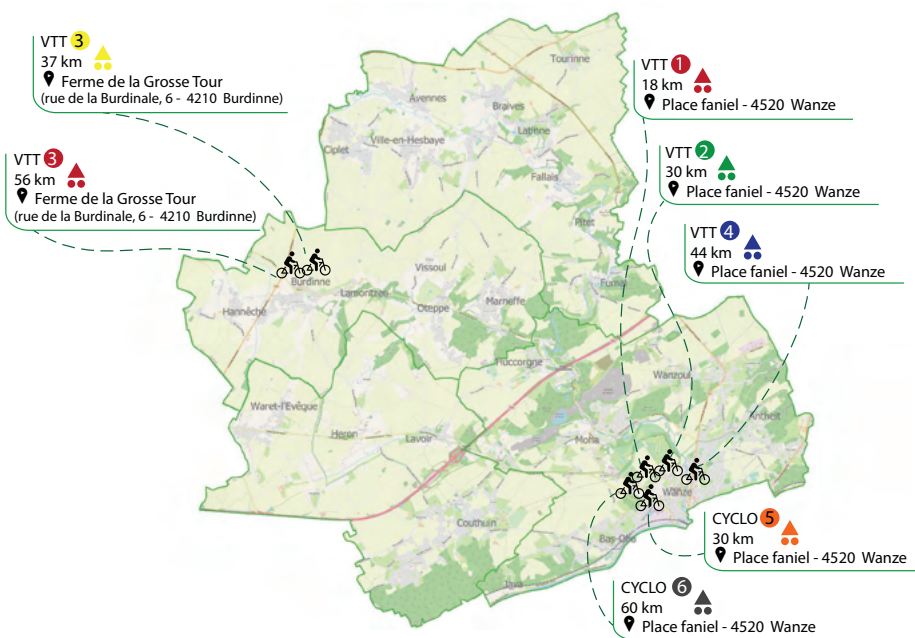
UN TOUT NOUVEAU PARCOURS VTT À DÉCOUVRIR

Sous l'impulsion du burdinois vttiste Pascal Pire, un nouveau circuit VTT a vu le jour cet été au départ de la Maison du Parc naturel à Burdinne. Assez physique, cette nouvelle boucle de 56 km a été conçue pour passer dans les plus beaux coins de la région. Elle rejoint la source de la Burdinale, descend deux fois jusqu'à la Meuse, passe par un grand nombre des plus beaux villages du Parc naturel et traverse de nombreux bois, offrant ainsi un tiers du parcours en espace boisé. Belle prouesse pour une boucle hesbignonne de cette taille !

VOUS HÉSITEZ À VOUS AVENTURER SUR LE PARCOURS 6 (▲ 60 KM) ?

Une petite surprise vous y attend ! Le Village du Saule et le Parc naturel ont récemment mené un projet pour « cadrer le paysage ».

Ce circuit cyclo est donc agrémenté de plusieurs cadres en saule, autant d'invitations à admirer les paysages rencontrés...



LA CHARTE PAYSAGÈRE du Parc naturel



Point de vue remarquable sur la gare vicinale de Burdinne et sur un alignement de saules têtards classés

Depuis 3 ans, le Parc naturel travaille d'arrache-pied pour la constitution de sa charte paysagère. Ce document indicatif s'adresse à tous les acteurs du territoire. Il vise à guider les choix d'aménagement, de gestion et de protection des paysages du territoire tout en tenant compte des divers enjeux qui le caractérisent (paysager, agricole, écologique, humain, mobilité...).

POURQUOI UNE CHARTE PAYSAGÈRE

Un brin d'histoire

Les paysages wallons et européens ont connu des transformations importantes depuis la fin de la seconde guerre mondiale. En 2000, soucieux de vouloir garantir aux citoyens européens le maintien de paysages de qualité et persuadé que le paysage constitue un élément essentiel du bien-être individuel et social, le conseil de l'Europe a donc adopté la **Convention du Conseil de l'Europe sur les paysages**.

À travers la signature de cette convention chaque pays s'engage à prendre en compte tous les paysages (remarquables, extraordinaire, ordinaires, dégradés), à les identifier, les analyser et les protéger.

Eviter l'improbable ...

Voir «pousser» des maisons à l'architecture et aux teintes typiques du sud de la France ferait «tache» dans les paysages hesbignons ! Et voir les cours d'eau du territoire disparaître dans des canalisations, serait vraiment dommage pour le Parc naturel Burdinale-Mehaigne qui porte le nom de ces principales rivières.

C'est pour cela que la charte paysagère revalorise les divers éléments qui fondent l'identité des paysages de notre Parc naturel et qui au final, composent le cadre de vie de ses habitants.

Chez nous, aujourd'hui

La charte paysagère est un des outils mis en place par les 12 Parcs naturels wallons pour répondre à cet engagement européen.

La Fédération des Parcs naturels wallons a en effet donné l'impulsion pour que chaque Parc naturel rédige une charte paysagère. Chacun possède ses propres spécificités paysagères et la charte permet de les identifier, de les valoriser et de sensibiliser les acteurs de son territoire.

Le mot d'ordre : HARMONIE

L'objectif global de la charte est de mettre en œuvre des actions pour **favoriser un cadre de vie harmonieux**.

Chaque action se concrétisera dans une optique durable et intégrée, c'est-à-dire en prenant en compte les enjeux paysagers, écologiques, agricoles, forestiers ou encore humains.



Vallonnement dans le plateau agricole : tête de la vallée de la Burdinale

QUE TROUVE-T-ON DANS CETTE CHARTE ?

Comparons la charte paysagère à un gros bottin composé de trois chapitres : l'un présente le contexte de notre territoire, le second établit une ligne de conduite à suivre et le dernier, plus concret, propose une série d'actions.

Chapitre 1 : l'analyse contextuelle

Il s'agit d'une vaste analyse des paysages à travers leur **description**, la **compréhension** de leur évolution historique et de leur potentielle évolution future, et enfin leur **évaluation**. La conclusion de ce chapitre se résume en une série de 62 enjeux paysagers pour le territoire.

Chapitre 2 : le dossier de recommandations paysagères

En introduction, ce dossier propose une stratégie générale pour les paysages du Parc naturel. Ensuite, chaque enjeu défini dans le premier chapitre fait l'objet de recommandations paysagères. Ce dossier très complet est un outil pour les communes et pour toute personne souhaitant mettre en œuvre des projets susceptibles de transformer les paysages.

Chapitre 3 : le programme d'actions

Eh bien oui, un des intérêts de la charte paysagère c'est qu'elle contient un **volet opérationnel** ! Autrement dit, ce chapitre présente une série de projets et outils à mettre en œuvre dans le but de protéger, gérer et aménager les paysages.

D'ici environ une année, chacun pourra y participer en tant que citoyen, élu, commune, asbl active sur le territoire...

EN BREF

La charte paysagère est un outil :

- **indicatif** : il s'agit d'un document non contraignant, qui donne les grandes orientations pour protéger, gérer et aménager les paysages;
- **évolutif** : ce document sera amené à évoluer au fil des projets et du développement du territoire (p.ex : l'extension future du périmètre du Parc naturel);
- **participatif** : un comité de pilotage accompagne la charte depuis le début. Les citoyens seront amenés à participer à une série de projets.

Zoom sur son utilisation

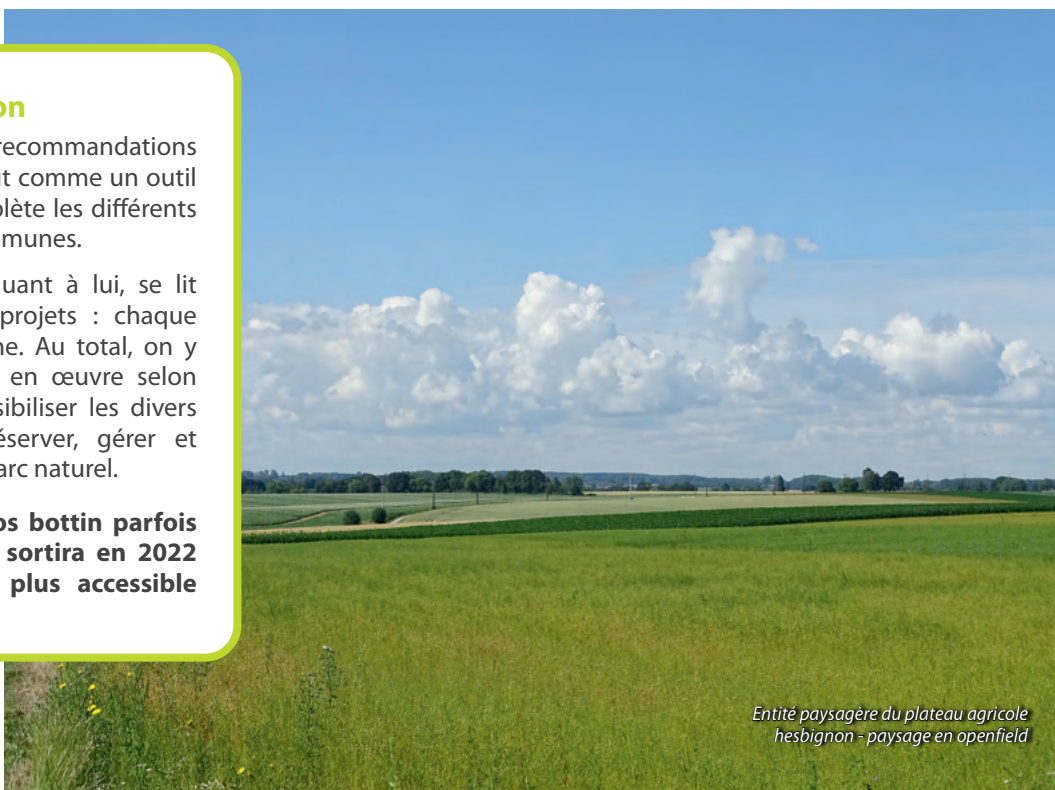
Actuellement, le dossier de recommandations paysagères est conçu surtout comme un outil pour les communes. Il complète les différents outils urbanistiques des communes.

Le programme d'actions, quant à lui, se lit comme un catalogue de projets : chaque action fait l'objet d'une fiche. Au total, on y trouve 63 fiches (à mettre en œuvre selon les opportunités) pour sensibiliser les divers acteurs et aussi pour préserver, gérer et aménager les paysages du Parc naturel.

Bonne nouvelle, de ce gros bottin parfois complexe à appréhender, sortira en 2022 une version synthétique plus accessible pour tous.



Point de vue remarquable sur le village de Lavoir et l'église Saint Hubert



Entité paysagère du plateau agricole hesbignon - paysage en openfield

Focus sur quelques actions ... pour mieux comprendre la charte

Une fois que la charte sera publiée au Moniteur belge, le feu sera vert pour réaliser les actions selon les priorités définies. Il existe 3 priorités temporelles (P1 avant 2025, P2 de préférence avant 2025, P3 après 2025).

Voici une sélection d'actions pour vous mettre l'eau à la bouche.

AMÉNAGEMENT DE BELVÉDÈRES DU PAYSAGE

Deux lieux ont été identifiés pour y aménager les premiers postes d'observation du paysage. Il s'agit de deux points de vue remarquables sur la vallée de la Meuse : le premier au site du Calvaire sur les hauteurs de Fallais et le second près de Huccorgne dans la vallée dite «calcaire».

En pratique : les deux sites seront équipés au minimum d'un accès et d'une table de lecture du paysage pour comprendre et décrire le paysage observé. Selon les budgets récoltés, d'autres équipements touristiques pourraient y être installés.



Point de vue remarquable sur la vallée calcaire à Huccorgne

NUANCIER DES TEINTES DE FAÇADES

À l'échelle du paysage, le choix des teintes des matériaux de parement est capital. Il contribue tant à une insertion respectueuse de la construction ou de la rénovation d'un bien dans le paysage qu'à la préservation des diverses identités paysagères du territoire.

En pratique : le nuancier représentera les teintes des matériaux traditionnels qui composent les paysages bâtis pour une harmonie chromatique globale dans les paysages.



Exemple de nuancier développé au Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier

Suis-je concerné(e) ?

La complexité et l'avantage de la charte paysagère, c'est qu'elle concerne tout le monde.

En effet, chacun contribue à sa manière à la transformation du paysage et à la création des paysages de demain.

IDENTIFICATION ET VALORISATION DES ÉLÉMENTS PAYSAGERS AUX ALENTOURS DU RAVEL

Une série d'éléments à valeur patrimoniale, architecturale, naturelle, d'intérêt paysager, se situe à proximité du RAVeL (ex : prairies, fermes, château de Fallais, Mehaigne...). Certains de ces éléments manquent de visibilité et méritent d'être mis en valeur.

En pratique : après avoir identifié des éléments paysagers et des cônes de vue potentiels à ouvrir et après avoir pris contact avec les propriétaires, des partenariats seront mis en place pour la réalisation des ouvertures paysagères dans la végétation, la pose éventuelle de panneaux informatifs, la mise en place d'un accès vers l'élément paysager à partir du RAVeL...



Château de Fallais

GUIDE DES RECOMMANDATIONS DE PLANTATION DE LIGNEUX CHAMPÊTRES



Haie longeant la rue Léon Velaine au sud de Wanzoul.
Haie : élément structurant des paysages

Dans le cadre des nombreux projets de plantation en cours à diverses échelles territoriales (Région wallonne : 4000km de haie, Braives : 50km de haies), le Parc naturel souhaite attirer l'attention des auteurs de projets sur les spécificités de son territoire. La diversité des milieux naturels et semi-naturels et des paysages du territoire nécessite une réponse appropriée à chaque espace selon les enjeux rencontrés dans le cadre des plantations.

En pratique : une brochure de sensibilisation à destination de tout « planteur » sera réalisée. La brochure proposera des recommandations pour chaque espace paysager afin d'implanter les ligneux champêtres en harmonie avec le paysage environnant et en prenant en compte le contexte écologique et agricole local.

OUI !

Ainsi, en plantant une haie dans votre jardin et en privilégiant des essences indigènes, vous contribuerez à renforcer le réseau de haies dans les villages et impacterez positivement le paysage autour de vous.

De la même manière, en réfléchissant à votre projet d'extension, d'isolation par l'extérieur ou de construction d'un bâtiment, vous et votre éventuel architecte serez amenés à choisir des teintes de matériaux... et vous pourrez le faire en accord avec les teintes traditionnelles des paysages bâtis.

Enfin, la charte aidera les services communaux à réaliser des projets en adéquation avec le territoire. Que ce soit pour la création et la gestion des espaces publics ou pour conseiller les citoyens dans leurs projets urbanistiques.

BRICO RIGOLO

Cuisine des boules de graisse pour oiseaux

Pourquoi ? Les oiseaux ont besoin d'énergie et leur nourriture se fait rare quand il fait froid

Quand ? En automne et en hiver, mais surtout si tu commences, continues jusqu'au bout de l'hiver !

A éviter ! Ne pas mettre de filets autour des boules de graisse pour éviter que les oiseaux s'y accrochent les pattes et restent coincés.

Ingrédients

- 400g de graisse végétale (type margarine) ou saindoux ou graisse blanche de boeuf
- 200 g de graines variées

Matériel :

- Un saladier
- Un contenant comme un pot de yaourt vide, une pomme de pin ou encore un rouleau de papier toilette
- Un morceau de bois
- Un bout de ficelle

Recette :

- Fais fondre la graisse doucement, sans la brûler.
- Dans un saladier, mélange tous les types de graines (ajoute des bouts de fruits si tu en as). Tu peux même ajouter des vers de farine séchés qu'il est possible de trouver dans le commerce.
- Mélange la graisse fondue aux graines
- Pose au fond de chaque petit pot de yaourt un petit bout de bois auquel tu as attaché un bout de ficelle.
- Verse le mélange graisse-graines-fruits dans chaque petit pot.
- Laisse la préparation au réfrigérateur quelques heures.
- Enfin, accroche la boule de graisse à un arbre à l'aide de la ficelle



Le petit truc en +

L'idéal est de profiter de l'occasion pour préparer plusieurs boules afin de les répartir à différents endroits dans ton jardin et d'en conserver quelques-unes au réfrigérateur.

LE DEFI DE L'OBSERVATEUR

Grâce à l'installation des boules de graisses dans ton jardin, les oiseaux seront très facilement observables pendant leur repas. De nombreux oiseaux viendront s'y nourrir dont les mésanges qui apprécient particulièrement les boules de graisses. Avec ou sans paire de jumelles, observe les et apprend à reconnaître ces petites « acrobates »...

 Tu peux ensuite cocher les oiseaux que tu as observés dans ton jardin.



Mésange charbonnière

Très courante au poste de nourrissage. Tu la reconnaitras facilement à son ventre jaune divisé en deux par une cravate noire. Le mâle possède une cravate plus large que celle de la femelle).

Mésange bleue

Petite mésange très vive et particulièrement hargneuse au poste de nourrissage. Le dessus bleu ciel de sa tête est caractéristique.



Mésanges nonette et boréale

Ces deux petites mésanges plutôt ternes sont très difficiles à différencier. Elles possèdent une bavette noire sous le bec et une calotte noire.



Mésange noire

Une charbonnière en miniature mais son ventre est gris pâle, sans raie noire. Sa calotte (dessus de la tête) est noire et elle a une grosse bavette noire très étendue. Elle possède une tache blanche très nette au niveau de la nuque qui permet d'identifier l'espèce sans aucun doute.



Mésange à longue queue

(ou orite à longue queue)

Comme son nom l'indique elle a une longue queue caractéristique. Elle se déplace souvent en groupe de quelques individus.



Mésange huppée

Très jolie mésange avec une huppe caractéristique très visible.

CHACUN SON NID

Trouve le chemin qui mène chaque oiseau à son nid.

Alouette



Merle



Sitelle



LE SAVAIS-TU ?

Quand tu imagines un nid d'oiseau, tu penses sûrement à ces petits nids posés dans les branches en forme de coupe, avec des brins d'herbes, des feuilles, un peu de mousse, de la boue...

Comme ces bébés merles affamés qui attendent leur mère en sécurité dans le nid.

Mais tous les oiseaux ne font pas leur nid dans les arbres ou dans les bosquets. Loin de là !

Certaines espèces déposent leurs œufs directement sur le sol, soit directement sur la terre, soit sur un petit tapis de feuilles, d'herbes séchées ou de mousses... parfois même sur le sable de la plage.

Regarde bien ces bébés busards, ils sont sur le sol, cachés par les épis dans un champ de blé.



D'autres encore nichent dans les cavités (trou dans les arbres, dans la roche, dans les murs...) ou dans un nichoir. On les appelle les oiseaux cavernicoles.

Tu penses certainement aux hiboux et aux chouettes, mais c'est aussi le cas du Pic vert, de toutes les petites mésanges ou encore du moineau, comme celui-ci.





RENDEZ-VOUS CHAMPÊTRE

REVIENT POUR SA TROISIÈME ÉDITION !

Cette année, Cécile Noël vous accueille au sein de son exploitation agricole à Bas-Oha : **La Ferme à l'Horloge**.

Venez découvrir une exploitation agricole qui n'a cessé de se diversifier au fil des années pour devenir un gîte à la ferme depuis un peu moins de trois ans tout en collaborant à l'élevage de vaches d'appellation «Bocquillon».

Au programme : marché des producteurs et artisans, pique-nique Zéro déchet dans le parc du Château à l'Horloge, animations pour petits et grands, Party in the Park, bar et petite restauration et encore bien d'autres surprises !

Une belle journée familiale, festive et conviviale ... à la découverte du monde agricole près de chez vous !

Dimanche 12 juin 2022 de 10h à 18h
Rue Basse-Voie, 2 à 4520 Bas-Oha



Un rucher collectif et didactique au Parc naturel

Un nouveau projet de petit rucher didactique et pédagogique géré de façon collective est en train de voir le jour dans le verger conservatoire à l'arrière de la Maison du Parc naturel Burdinale-Mehaigne.

LES OBJECTIFS

- Sensibiliser aux enjeux écologiques liés aux abeilles
- Échanger entre apiculteurs passionnés autour d'un rucher géré collectivement
- Partager sa passion et ses connaissances sur les abeilles lors d'ateliers ou d'animations à destination des publics familiaux et scolaires.

GESTION COLLECTIVE

Chaque apiculteur pourrait avoir la gestion d'une ruche, mais le rucher sera géré collectivement. Les modalités précises de ce rucher sont encore à établir, une charte sera co-construite par les apiculteurs du projet et le Parc naturel.

UN NOMBRE DE RUCHES LIMITÉ ?

Certaines études ont démontré que l'introduction massive d'abeilles domestiques dans un milieu naturel pouvait engendrer certains effets négatifs sur les autres pollinisateurs sauvages et sur les populations végétales. C'est pourquoi ce rucher sera limité à 5 ruches.

- Si vous avez des connaissances en apiculture et êtes capable de gérer une ruche
- Si vous avez envie de pouvoir échanger avec d'autres apiculteurs au sein d'un rucher collectif
- Si vous avez éventuellement envie de transmettre vos connaissances vers des publics variés
- Si vous avez envie de vous investir dans un projet collectif

Alors contactez-nous pour faire partie de cette aventure de co-crédation d'un rucher collectif et didactique !



Programme
2022

LE CYCLE DU VERGER

DU PARC NATUREL BURDINALE-MEHAIGNE

6 SÉANCES de conseils et de pratiques
autour des arbres fruitiers toutes vigueur.

TAILLES

29/01/2022 • Approche des **différents types de tailles** en fonction du stade de l'arbre et soins aux arbres. (Verger de La Motte, 4260 Ville-en-Hesbaye ; 9h-15h)

05/02/2022 • Approche des **différents types de tailles** en fonction du stade de l'arbre et soins aux arbres. (Verger de La Motte, 4260 Ville-en-Hesbaye ; 9h-15h)

19/02/2022 • **Suivi d'une jeune plantation** de pommiers haute-tiges faite en hiver 2016. (Verger de l'école du Val Notre Dame, 4520 Wanze 9h-13h)

GREFFAGE

26/03/2022 • Approche de **différentes techniques de greffage** d'arbres fruitiers (pommiers, poiriers, noyers).

(Maison du Parc Naturel, 4210 Burdinne 9h-13h)

CRÉATION D'UN VERGER

03/09/2022 • Conseils pour **la création et la conduite d'un verger familial**. (Maison du Parc Naturel, 4210 Burdinne 9h-13h)

19/11/2022 • Bien réussir le **plantation** d'arbres fruitiers. (Adresse à préciser)



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS au Parc naturel Burdinale-Mehaigne
Tél : 085/ 71 28 92 • email : info@pnbm.be • WWW.PNBM.BE

EN PRATIQUE 6 samedis • Maximum 15 personnes par séance
Prix d'inscription de 10€ /séance (5€ pour les membres des Apis jardins)

DES CADRES EN SAULE POUR OBSERVER NOS BEAUX PAYSAGES !

Depuis quelques semaines, une douzaine de cadres en saule parsèment le territoire de la commune de Héron. L'objectif est d'attirer l'attention du promeneur sur des éléments patrimoniaux dans le paysage. Aux détours de leur promenade, les randonneurs et les cyclistes auront ainsi le regard dirigé sur une ferme, un hameau, une église ...

Le saule pour confectionner ces cadres n'a pas été choisi par hasard. Cet arbre typique de la région est un des emblèmes du Parc naturel Burdinale-Mehaigne.

Ce parcours de paysages encadrés est le résultat d'une synergie entre le projet du GAL «Circuit d'interprétation du Saule» (porté par le Village du Saule) et la charte paysagère (en cours de finalisation au Parc naturel). Grâce à cette action commune, la Commune de Héron souhaite valoriser son patrimoine naturel et paysager au travers de ses promenades balisées.

N'hésitez pas à «jouer» avec les cadres afin d'y observer différents points de vue et, pourquoi pas, vous y prendre en photo !



STAGES pour les 6-10 ans

Cette année encore, la Maison du Parc deviendra un terrain de jeu géant et le point de départ de nombreuses aventures pour les petits curieux de nature de 6 à 10 ans.



DEUX STAGES DEUX MONDES À DÉCOUVRIR !

PÂQUES (du 11 au 15 avril 2022)

« Le verger et ses amis »

ÉTÉ (du 25 au 29 juillet 2022)

« Les insectes et leurs super pouvoirs »

PAF. 65 €

Animations de 9h à 16h
(garderie gratuite de 8h à 17h)

Infos et réservations :
085/71 28 92 - info@pnbm.be

Marché du terroir

DU PARC NATUREL BURDINALE-MEHAIGNE



Marchés 2022

1^{er} avril
6 mai
3 juin
1^{er} juillet
5 août

2 septembre
7 octobre
4 novembre
2 décembre

de 16h à 21h

CONVIVIALITÉ
& CIRCUITS COURTS

Les marchés locaux hebdomadaires

Braives

Le mercredi de 15h à 19h
à l'ancienne gare de Braives

Wanze

Le vendredi de 14h à 19h
sur la place Faniel de Wanze

Couthuin

Le mercredi de 9h à 13h
sur la place communale de Couthuin



BRAIVES
COMMUNE DU SAULE

